

PLUI

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA

SOLOGNE-DES-RIVIÈRES



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

REPÉRAGE PATRIMONIAL

Projet de PLUI prescrit le 16 décembre 2015

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
arrêtée le 4 novembre 2024

**Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
approuvée le 30 juin 2025**

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil communautaire du
30 juin 2025

arrétant le plan local d'urbanisme
intercommunal de la communauté de
communes de la Sologne des rivières

Le président,
Alexandre AVRIL

Date : 19 mai 2025

Phase : **Approbation**

N° de pièce : **4 bis**











































